

## **Concours Facebook – Concours de la Saint-Valentin**

**À gagner :** Un tête-à-tête gourmand de 100 \$ au restaurant de votre choix sur le territoire de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant

**Dates du concours :** du 1<sup>er</sup> février au 13 février 2020. Le concours se termine le 13 février à 15h00, ci-après « la période du concours ».

**Participants admissibles.** Ce concours est ouvert à tous les membres de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant de 18 ans et plus.

(ci-après les « participants admissibles »).

**Exclusions.** Ne sont pas admissibles au concours : les employés, représentants, dirigeants ou administrateurs de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant, quiconque résidant avec eux ainsi que les membres de leur famille immédiate respective. Une pièce d'identité valide sera exigée avant la remise du prix au participant sélectionné.

**Date du tirage :** Le jeudi 13 février 2020 à 16h30 de façon manuelle par un employé de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant en présence de témoins dans les locaux de la Caisse située au 470, rue Charbonneau, Mont-Tremblant, Québec, J8E 3H4.

### **Comment participer?**

Le participant doit se rendre sur la page Facebook officielle de la caisse Desjardins de Mont-Tremblant, cliquer sur J'aime et commenter la publication du concours avant le 13 février 2020, 15h00.

Limite d'une participation par participant admissible

### **Aucun achat ou contrepartie requis**

### **Conditions générales**

- 1- Le concours s'adresse aux membres de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant âgés de 18 ans et plus. Le concours ne s'adresse pas aux employés, représentants, dirigeants ou administrateurs de la caisse Desjardins de Mont-Tremblant, ni à quiconque résidant avec eux, ni aux membres de leur famille immédiate respective. Une pièce d'identité valide sera exigée avant la remise du prix au participant sélectionné.
- 2- Un représentant de la caisse enverra un message privé au participant sélectionné dans les deux jours ouvrables après la date du tirage.
- 3- Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra confirmer qu'il satisfait aux conditions d'admissibilité du concours. Il devra fournir une pièce d'identité confirmant son âge et son lieu de résidence. Il devra également répondre correctement à une question d'admissibilité mathématique, sans aide et sans délai avant la remise du prix.
- 4- Toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement et de nature injuste envers les autres participants (exemple : piratage informatique, utilisation de « *voting group* », utilisation d'un prête-nom) sera automatiquement disqualifiée et pourrait être dénoncée aux autorités judiciaires compétentes.

### **Remise du prix**

Le participant devra réclamer son prix à la caisse Desjardins de Mont-Tremblant et accepter que son nom et une photo de la remise du prix soient publiés sur la page Facebook officielle de la caisse de Mont-Tremblant. De plus, le participant s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération.

- 5- Les participants reconnaissent et acceptent que le site Facebook n'est pas la propriété de l'Organisateur et n'est pas exploité par celui-ci et reconnaissent néanmoins être soumis aux conditions d'utilisation de Facebook. Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce concours sont pour l'usage exclusif de l'Organisateur et ne seront communiquées d'aucune façon à Facebook. Facebook n'est pas associé au concours et ne le commandite d'aucune façon. Aucune responsabilité ne peut lui être imputée à cet égard.

### **Remise du prix**

Le participant devra réclamer son prix à la caisse Desjardins de Mont-Tremblant et accepter que son nom et une photo de la remise du prix soient publiés sur la page Facebook officielle de la caisse de Mont-Tremblant. De plus, le participant s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération. Si le participant sélectionné refuse de recevoir son prix, l'Organisateur sera

libéré de toute obligation relativement à la remise de ce prix et pourra procéder, à sa discrétion, à l'annulation de ce prix ou à un nouveau tirage de la manière décrite au paragraphe précédent.

### **Vérifications**

L'Organisateur peut demander une vérification de toutes les inscriptions et de tous les formulaires de déclaration. Les inscriptions et formulaires qui sont incomplets, inexacts, illisibles, reproduits mécaniquement, manipulés, frauduleux, déposés ou transmis en retard pourront être rejetés et ne donneront pas droit au prix.

### **Disqualification**

Toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement et de nature injuste envers les autres participants (exemple : piratage informatique, utilisation de « *voting group* », utilisation d'un prête-nom) sera automatiquement disqualifiée et pourrait être dénoncée aux autorités judiciaires compétentes.

### **Déroulement du concours**

Toute tentative visant à saboter le déroulement légitime du concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, l'Organisateur se réserve le droit de rejeter les inscriptions du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.

### **Acceptation des prix**

Les prix devront être acceptés tel qu'il est décrit dans le présent règlement et ne pourront pas être échangés, substitués ou transférés à une autre personne, sauf selon ce qui figure dans le présent règlement.

### **Limite de responsabilité – utilisation du prix**

Le gagnant dégage l'Organisateur et les personnes au profit desquelles ce concours est tenu de toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient découler de sa participation au concours, de l'acceptation et de l'utilisation du prix. Le gagnant reconnaît que dès qu'il reçoit le prix ou la lettre lui confirmant son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entièvre et exclusive responsabilité des différents fournisseurs de produits et de services. Le gagnant s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet. Le gagnant d'un prix reconnaît que la seule garantie applicable à celui-ci est la garantie habituelle du manufacturier.

### **Limite de responsabilité – fonctionnement du concours**

L'Organisateur et les personnes au profit desquelles ce concours est tenu se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défaillante, incomplète,

incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter pour toute personne la possibilité de lire le règlement de participation ou l'en empêcher. Ils se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au concours. Plus particulièrement, si l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le déroulement approprié du concours est corrompu ou gravement touché, notamment en raison de virus, de bogues, d'altérations, d'interventions non autorisées, de fraudes ou de défaillances techniques informatiques ou de toute autre cause, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier, de prolonger ou de suspendre le concours, et ce, sans préavis.

#### **Limite de responsabilité – réception des participations**

L'Organisateur et les personnes au profit desquelles ce concours est tenu ne seront pas responsables des participations perdues, mal acheminées ou en retard, y compris en raison de toute défaillance, pour quelque raison que ce soit, du site Web pendant la durée du présent concours, y compris de tout dommage à l'ordinateur ou à l'appareil mobile d'un participant.

#### **Limite de responsabilité – situation hors contrôle**

L'Organisateur et les personnes au profit desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

#### **Modification du concours**

L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où survient un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours, tel qu'il est prévu dans le présent règlement, sous réserve de l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, s'il y a lieu. Aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.

#### **Fin de la participation au concours**

Dans l'éventualité où, pour quelque raison que ce soit, la participation au concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, l'attribution pourra se faire, à la discréction de l'Organisateur, parmi les inscriptions dûment enregistrées et reçues jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au concours.

Dans tous les cas, l'Organisateur ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou un prix à d'autres participants autrement que conformément au présent règlement.

**Limite de responsabilité -- participation au concours**

En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité l'Organisateur et les personnes au profit desquelles ce concours est tenu de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.

Le lien suivant donne accès au présent règlement :

[https://www.desjardins.com/fr/votre\\_caisse/promotions.jsp?transit=81530113](https://www.desjardins.com/fr/votre_caisse/promotions.jsp?transit=81530113). Il est aussi possible de l'obtenir en en faisant la demande à Mme Sylvie Racine par téléphone, au 819-425-8926 poste 7047245.